

# ACTION URGENTE

## UN VILLAGE BÉDOUIN DÉMOLI

**Le 22 novembre, les autorités israéliennes ont démoli une trentaine de structures à al Araqib, un village bédouin de la région du Néguev (sud d'Israël), pour la septième fois depuis juillet. Les habitants – qui sont des citoyens israéliens ayant des droits sur cette zone depuis longtemps – tentent de reconstruire leurs logements une nouvelle fois mais rencontrent de plus en plus de difficultés à l'approche de l'hiver.**

Le 22 novembre vers 7 heures, des agents de l'Administration des territoires d'Israël (ILA) équipés de bulldozers, accompagnés de plusieurs dizaines de policiers en tenue antiémeute, sont arrivés dans le village d'al Araqib et ont rapidement détruit les cabanes, tentes et autres structures que les villageois avaient réussi à monter depuis une opération de démolition menée le 13 octobre. Comme lors des précédentes démolitions, aucun avis d'expulsion ou de démolition n'a été présenté aux habitants.

Une trentaine de structures ont été détruites, notamment des tentes et des cabanes dans lesquelles les habitants dormaient et cuisinaient, des toilettes de fortune et des poulaillers. Par ailleurs, quelque 1 600 oliviers situés à environ deux kilomètres du village et appartenant à des membres de la famille d'habitants d'al Araqib ont été déracinés par les autorités israéliennes. Les villageois ont déjà commencé à reconstruire certaines des tentes et cabanes afin de se protéger, car le désert du Néguev devient très froid la nuit pendant les mois d'hiver.

C'est la septième fois qu'al Araqib, l'un des plus de 40 villages « non reconnus » d'Israël dont les habitants ne bénéficient pas de la sécurité d'occupation ni des services publics, est démoli depuis juillet. Certains de ses 250 habitants campent dans des cabanes de fortune et des tentes dans le cimetière du village, tandis que d'autres logent provisoirement chez des proches dans la ville voisine de Rahat ou à Kafr Qassem, près de Tel-Aviv. Cependant, une cinquantaine de personnes, dont au moins 30 enfants, ont décidé de reconstruire leurs habitations dans le village pour rester sur leurs terres et vivent dans les décombres des structures démolies.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- condamnez la dernière démolition d'al Araqib et exhortez les autorités israéliennes à permettre aux villageois de reconstruire leurs habitations ;
- priez-les de respecter le droit de la population bédouine à ses terres ancestrales en mettant immédiatement fin à la politique de démolition d'habitations à al Araqib et dans les autres villages « non reconnus » d'Israël, et demandez-leur instamment de prendre des mesures pour reconnaître officiellement ces localités afin que leurs habitants bénéficient de la sécurité d'occupation et puissent développer leurs villages sans risquer de perdre leur logement et leurs moyens de subsistance ;
- engagez-les à prendre sans délai des mesures, conformément aux recommandations émises par le Comité des droits de l'homme des Nations unies en juillet 2010, pour garantir l'accès des habitants de ces villages aux structures de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 JANVIER 2011 À :**

Directeur général de l'ILA :

Yaron Bibi

Israel Lands Administration

6 Shamai Street

P.O. Box 2600

Jerusalem 94631, Israël

Fax : +972 2 620 8427

Courriel : [natalil@mami.gov.il](mailto:natalil@mami.gov.il)

Formule d'appel : *Dear Director-General,*

*/ Monsieur,*

Vice-Premier ministre et ministre de

l'Intérieur :

Eliyahu Yishai

2 Kaplan Street

PO Box 6158

Kiryat Ben-Gurion

Jerusalem 91061, Israël

Fax : +972 2 666 2909

Courriel : [sar@moin.gov.il](mailto:sar@moin.gov.il)

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

*Monsieur le Ministre,*

### **Copies à :**

Premier ministre :

Benjamin Netanyahu

Office of the Prime Minister

3 Kaplan Street

Kiryat Ben-Gurion Hakiryat

PO Box 187, Jerusalem, Israël

Fax : + 972 2 566 4838

Courriel : [pm\\_eng@pmo.gov.il](mailto:pm_eng@pmo.gov.il)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister,*

*/ Monsieur le Premier ministre,*

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 236/10. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE15/027/2010/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN VILLAGE BÉDOUIN DÉMOLI

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 27 juillet, au moins 46 habitations et autres constructions, dont des abris pour animaux et des réservoirs d'eau, ont été détruits à al Araqib par des agents de l'Administration des territoires d'Israël (ILA) accompagnés de plus de 1 000 policiers. Le village entier a été rasé par des bulldozers et plusieurs milliers d'oliviers et d'autres arbres, qui servaient de moyen de subsistance aux villageois, ont été déracinés. Les policiers ont saisi des biens, notamment des générateurs électriques, des réfrigérateurs et des véhicules. Les 4 et 10 août, des abris de fortune que les villageois avaient construits ont été démolis et enfouis par des bulldozers, à l'appui desquels étaient venus de nombreux policiers en tenue antiémeute équipés d'un canon à eau. Des matériaux de construction et des réservoirs d'eau ont été saisis. Sept habitants ont été arrêtés puis remis en liberté, dont quatre sous la condition de ne pas retourner à al Araqib. Le 17 août à l'aube, pendant le ramadan, les autorités ont recommencé les démolitions alors que les villageois jeûnaient. Le 12 septembre, à l'aube également, plusieurs dizaines de policiers sont revenus à al Araqib avec des bulldozers et ont démolis des tentes et d'autres structures qui venaient d'être montées. La sixième et dernière démolition a eu lieu le 13 octobre, lorsque le village entier a été rasé et que le directeur du Forum pour la coexistence dans le Néguev, une organisation qui soutient les villageois, a été arrêté par la police et interdit d'accès à al Araqib pendant 10 jours.

Dans les observations finales qu'il a présentées en juillet 2010, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a exprimé sa préoccupation face aux allégations d'expulsions forcées de la population bédouine sur la base de la Loi de 1981 relative aux terrains publics (Expulsion des envahisseurs), modifiée en 2005, et à ce qu'il décrivait comme une « prise en compte insuffisante » par les autorités israéliennes des besoins agricoles et autres besoins traditionnels de la population bédouine du Néguev et des difficultés que les Bédouins rencontrent pour accéder aux structures de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité en raison des politiques d'Israël. Il a appelé les autorités israéliennes à respecter le droit de la population bédouine à ses terres ancestrales et à ses moyens de subsistance traditionnels fondés sur l'agriculture, ainsi qu'à garantir l'accès de la population bédouine aux structures de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité, quel que soit le lieu où elle se trouve en Israël. Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale s'est également déclaré préoccupé par la réinstallation des habitants bédouins de villages « non reconnus » dans des villes par Israël et a demandé que leurs villages soient officiellement reconnus et qu'Israël accentue ses efforts pour consulter les villageois et tenter d'obtenir leur accord ou leur consentement préalablement à tout processus de réinstallation.

Bien qu'il semble qu'un plan gouvernemental ait été établi pour régulariser le statut de certains villages « non reconnus », les médias israéliens ont indiqué au début de l'année 2010 que le ministère de l'Intérieur, l'Administration des territoires d'Israël et la police avaient décidé de tripler le nombre de démolitions de constructions bédouines dans le Néguev, et la nette augmentation du nombre de démolitions et d'ordonnances de démolition cette année correspond à ces informations.

Action complémentaire sur l'AU 236/10, MDE 15/028/2010, 24 novembre 2010

